

DOSSIER

Mobilité, en route pour demain



p5

ACTUALITÉS

Jean-Marc Boyer, Artisan d'un jour

p8

ZOOM SUR

À la rencontre des entreprises Thiernoises

p10

PARTENARIAT

La CMA63 et le Parc régional Livradois- Forez

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



ÉDITO



Depuis mon élection en novembre 2016, j'ai la volonté constante que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme soit présente sur chaque territoire, au plus près des entreprises artisanales du département.

Plus qu'une simple présence, nous agissons en proximité, nous proposons des actions et des services qui répondent aux besoins des professionnels, aussi bien en matière d'emploi, d'apprentissage, que de développement économique des entreprises.

Depuis le mois de juin, je vais régulièrement rencontrer des chefs d'entreprises dans leurs locaux pour échanger directement avec eux sur leur parcours, leur situation actuelle et leurs attentes.

Nous réfléchissons à la possibilité de développer encore davantage la présence territoriale des conseillers économiques de la CMA, avec des permanences repensées, des outils numériques pour permettre des échanges personnalisés à distance. Sur ce sujet, la mise en œuvre du nouveau dispositif des maisons France services sera sans aucun doute facilitant pour notre démarche.

En parallèle, nous sommes présents aux côtés des acteurs locaux et des collectivités territoriales du département, pour agir en faveur de projets ambitieux, notamment sur les secteurs d'Ambert et d'Issoire.

Ainsi, la stratégie menée depuis presque trois ans par la CMA du Puy-de-Dôme s'inscrit parfaitement dans la volonté annoncée du Gouvernement de « mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions », qui devrait se traduire d'ici fin septembre par des plans d'actions régionaux.

Nous espérons que les propositions retenues seront pragmatiques et auront des effets positifs mesurables pour les entreprises artisanales.

Jean-Luc HELBERT

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

SOMMAIRE

4

ACTUALITÉS
Artisan d'un jour

6

ENJEUX
Assemblée générale de la CMA63

7

ÉCLAIRAGE
Le SIRA

8

ZOOM sur ...
Les visites des entreprises

9

APPRENTISSAGE
L'aide unique aux employeurs
d'apprentis

10

PARTENARIAT
Le Parc naturel Livradois Forez

12-15

DOSSIER

16-19

RÉGION

20

FORMATIONS

24

INFORMATIONS
L'institut des Métiers en chiffres !

Directeur de la publication : Jean-Luc HELBERT, Président de la CMA du Puy-de-Dôme et Serge Vidal, Président de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteur en chef : Frédérique PAQUET CMA63 et Audrey Stimamiglio CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédaction : CMA du Puy-de-Dôme, CRMA Auvergne Rhône Alpes, Danielle CHANET
Conception : Zigzagone
Photographies Illustrations : CMA du Puy-de-Dôme, CRMA Auvergne Rhône-Alpes, La Montagne

Régie : ATC - Edimétiers
Impression : Imprimerie Champagnac - 5 Rue Félix Daguerre - 15000 Aurillac
Routage : Côte d'Azur Routage - 16^{ème} Rue - 06510 Carros
Numéro 7 - Octobre 2019
Tirage : 11 935 exemplaires
ISSN : 2609-7397 (publication imprimée)
2610-4202 (Publication en ligne)
Imprimé sur papier 100 % recyclé

Edité par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes - 10 rue Paul Montrouchet, 69002 Lyon
Et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme - Immeuble Jean-PAQUET - 17 Boulevard Berthelot - 63407 CHAMALIERES Cedex.





TRAVAIL PARTAGÉ

UN SERVICE « 100 % GAGNANT » POUR LES ARTISANS

Depuis le début de l'année 2019, la CMA construit un projet collaboratif destiné à faciliter le quotidien des chefs d'entreprises artisanales et à favoriser le développement de leur activité.

Une étude préalable réalisée sur l'agglomération d'Issoire, avec le soutien financier de la Direccte Puy-de-Dôme, a permis de mettre en évidence deux difficultés principales rencontrées par les chefs d'entreprise :

- les tâches administratives prennent une part trop importante dans la journée.
- Les liens entre les professionnels d'un même territoire n'existent pas ou très peu. Les dirigeants de TPE sont souvent isolés, alors que des actions communes pourraient être envisagées entre des professionnels de métiers différents.

Aujourd'hui, un chef d'entreprise

artisanale travaille en moyenne 60 heures par semaine mais seulement 30 heures sur son cœur de métier. 30 % de son temps est consacré aux tâches administratives ou aux relances clients. Ce temps pourrait être largement diminué avec une réflexion sur l'organisation de l'entreprise mais aussi en externalisant certaines tâches.

Les petites entreprises, lorsqu'elles ont des besoins au niveau administratif, n'ont souvent pas les moyens d'embaucher une personne qualifiée. Décider d'externaliser sa gestion administrative devient alors un choix stratégique : comment se dégager du temps pour pouvoir se recentrer sur les objectifs principaux de production et de développement de l'entreprise.

Par ailleurs, plus l'entreprise est petite, plus le chef d'entreprise est isolé. A l'heure des réseaux sociaux, du

« tout digital », les chefs d'entreprise ont toujours besoin de se rencontrer pour développer des initiatives communes, pour créer de vraies relations humaines. L'occasion aussi de générer de nouveaux marchés et de créer un réseau d'affaires pour les TPE de l'Artisanat, qui seules ne peuvent pas proposer de prestation « clé en main » à leurs clients.

Dès le mois de janvier 2020, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme proposera une offre spécifique aux entreprises artisanales, avec pour objectifs de leur permettre de réduire leurs contraintes administratives, et de développer leur activité et leurs marchés.

Cette offre sera flexible, peu contraignante pour les artisans et bien entendu sécurisée.

► **Pour toute information :**
Edouard Chateau – 04 73 31 52 12
edouard.chateau@cma-puydedome.fr



www.cma-puydedome.fr

Le site internet de la CMA63 se modernise !

Redécouvrez le site Internet de la CMA63, entièrement repensé pour un accès facilité aux services de la CMA et une meilleure visibilité de l'information.

La nouvelle version du site permet la navigation sur appareils mobiles et offre de nouveaux services en ligne. Découvrez ces nouvelles fonctionnalités en vous connectant dès maintenant sur www.cma-puydedome.fr



Inauguration du nouveau Centre de Relation Client à la CMA63 le 12 juin dernier en présence de ses partenaires et du président de la CMA du Rhône, Alain Audouard, qui a accompagné le projet.

ARTISAN D'UN JOUR

JEAN-MARC BOYER, SÉNATEUR DU PUY-DE-DÔME, APPRENTI CHOCOLATIER D'UN JOUR

A l'occasion de la Semaine Nationale de l'Artisanat qui s'est déroulée du 3 au 9 juin, la CMA du Puy-de-Dôme a organisé pour la première fois dans le Puy-de-Dôme, l'opération « Artisan d'un Jour ».

Le principe ? Immerger l'espace d'une demi-journée ou d'une journée une personnalité au cœur d'une activité artisanale afin d'en découvrir l'environnement, partager le quotidien et l'expérience du dirigeant et instaurer avec lui un dialogue sur les éventuelles problématiques et difficultés qu'il peut rencontrer.

Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme a accepté de se prêter au jeu le 7 juin dernier. En présence du président Jean-Luc Helbert, il a revêtu son tablier et découvert les coulisses du métier de chocolatier dans le laboratoire de Thierry Mathieu, artisan pâtissier-chocolatier à Mozac.

Avec assiduité, il a participé activement à la fabrication de bonbons au chocolat avant de les mettre joliment en boîte, autre facette du métier, sous le regard expert cette fois de Jocelyne Mathieu. « Cela fait des années que je défends l'artisanat, la première entreprise de France » a expliqué le sénateur qui assure que cette expérience en immersion a changé son regard sur les entreprises artisanales. Et de rajouter : « Il y a de l'emploi. Il faut que les enseignants soient plus informés. Il ne s'agit plus d'orienter les élèves vers les métiers manuels comme si c'était une voie de garage ».





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LA CHAMBRE DE MÉTIERS MISE SUR SON EXPERTISE ET SON EFFICACITÉ



L'assemblée générale de la CMA du Puy-de-Dôme s'est déroulée le 17 juin dernier à l'Institut des Métiers, en présence de la préfète du département, Anne Gaëlle Baudoin-Clerc, des élus de l'artisanat et de ses partenaires.

Anticiper l'avenir en s'engageant dans une démarche globale d'évolution, c'est le choix qu'a fait la CMA du Puy-de-Dôme.

« La publication de la loi PACTE, qui prévoit notamment la réforme du réseau des CMA, ainsi que la disparition de plusieurs missions régaliennes des réseaux consulaires, obligent nos organisations à évoluer et à se transformer.

Nous devons en permanence nous renouveler et faire connaître et démontrer notre expertise et notre efficacité » a souligné le président Jean-Luc Helbert lors de son rapport moral.

Un constat qui a amené la CMA du Puy-de-Dôme depuis plusieurs mois à anticiper sur un avenir pour le moins incertain compte tenu du processus de régionalisation officialisé dans la loi Pacte pour une application au 1er janvier 2021.

« On ne mesure absolument pas les conséquences à moyen et long terme de la transformation en

un seul établissement public par région », a affirmé le président s'interrogeant sur la possibilité de « continuer à assurer une véritable présence de proximité et des actions d'accompagnement individuel efficaces sur chaque territoire » tout en affirmant haut et fort que « la CMA63 était bien décidé à ne pas baisser les bras ».

Et de poursuivre : « Nous avons choisi d'être audacieux, de continuer à agir aux côtés des artisans et futurs artisans, c'est-à-dire au service de nos clients. »

Pour preuve, les dernières actions mises en place : la création du Centre Relation Client, les collaborations développées avec les collectivités (particulièrement Clermont Auvergne Métropole et le Parc naturel du Livradois Forez), ou encore le pôle commercial. Sans oublier un nouvel espace «Partenaires» et un espace de co-working qui constituent également de nouveaux services complémentaires.

L'enjeu pour la CMA du Puy-de-Dôme ? « Qu'elle soit connue et reconnue comme l'interlocuteur incontournable des artisans et futurs artisans. Et démontrer la nécessité de services de proximité. »

La préfète n'a pas manqué, quant à elle de réaffirmer son engagement aux côtés des acteurs de l'artisanat.

« Rien ne nous incite à la morosité. Nous avons à construire notre place dans ce grand territoire Auvergne-Rhône-Alpes, et à réussir cet équilibre entre un service de proximité indispensable maintenu sur les territoires et une réorganisation en profondeur. Nous avons tous intérêt à jouer collectif. »



MOF ET MAF À L'HONNEUR

Le président de la CMA63 a salué Stéphane Chanteloube (sur la photo) pour son titre de Meilleur ouvrier de France en art floral, ainsi que Gaëtan Genestoux, (sur la photo) artisan boucher au Cendre, sélectionné pour intégrer l'équipe de France lors de la coupe du monde en 2020 en Californie. Il a également félicité vivement trois jeunes apprentis formés à l'Institut des Métiers à Clermont Ferrand, qui ont décroché le titre de Meilleur apprenti de France : Manon Maignol (sur la photo) et Lauranne Lemonnier en boucherie et Titouan Teyssier en maintenance des véhicules, option motocycles.



CMA ET SIRA

PARTENAIRES POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE

En 2018, une convention de partenariat entre la Chambre des Métiers du Puy de Dôme, et le SIRA a permis de mettre en place une cartographie* des logements potentiels sur les communes où des offres d'apprentissage étaient recensées. Cet outil essentiel d'aide à la décision, aussi bien pour le jeune que pour l'entreprise, permet désormais de montrer le champ des possibles en matière d'hébergement et donc d'accueil du territoire. L'objectif de la CMA du Puy-de-Dôme et du SIRA est de contribuer à réduire les risques de ruptures dues aux difficultés matérielles, et ainsi faciliter les possi-

bilités d'apprentissage concourant à l'attractivité et la vie des territoires. L'accès à l'emploi durable par la voie de l'apprentissage constitue un puissant levier d'insertion professionnelle. En effet, 80 % des apprentis trouvent un CDI en 3 mois. Mais force est de constater que des offres d'apprentissage sont aujourd'hui encore non pourvues notamment par manque d'offre de logement et problème de mobilité. Une méconnaissance des offres potentielles de logement et l'absence d'un interlocuteur adapté limitent la possibilité de trouver un logement proche du lieu de formation en entreprise. Ces problématiques sont encore plus prégnantes

en zone rurale. Grâce à cette convention, la CMA63, avec l'appui du SIRA et son réseau de partenaires peut désormais proposer aux entreprises et aux jeunes des solutions de logement et de mobilité faisant ainsi en sorte que la multiplication des lieux de vie et les conséquences financières inhérentes ne soient pas des freins à l'entrée en alternance. Plus de 4 500 personnes ont été accompagnées par le SIRA dont 1 733 en 2018.

► **Contact SIRA :**
contact@le-sira.eu/www.le-sira.eu
 Pour accéder à la cartographie des logements : https://www.click2map.com/v2/SIRA/CMA_63

Transporteur 6.1.

La légende, mise à jour.



Véhicules
Utilitaires



 Carlet.fr

Informations et normes CO2 : disponibles auprès d'un conseiller commercial en concession

Volkswagen Véhicules Utilitaires
 63 avenue de cournon, 63170 Aubière
 04 73 24 17 07 - www.carlet.fr



À LA RENCONTRE DES ENTREPRISES DE L'ARRONDISSEMENT DE THIERS

En juin dernier, le président de la CMA du Puy-de-Dôme, Jean Luc Helbert, a visité plusieurs entreprises de l'arrondissement de Thiers représentatives de la diversité artisanale. Il était accompagné par Christophe Yvernault, membre élu référent pour les entreprises du secteur « Thiers Dore et Montagne ».

Ces rencontres sur le terrain ont été l'occasion au travers d'échanges concrets de confirmer l'esprit de développement et d'innovation des entreprises.

Elles ont également permis d'évoquer les problématiques rencontrées au quotidien par les chefs d'entreprise et l'accompagnement proposé par la CMA du Puy-de-Dôme grâce à son offre de services toujours plus adaptée aux besoins des entreprises.

Retour en images !



1



2



3

1. L'entreprise MCA (Menuiserie Charpente Artisanale) à Thiers, reprise en 2006 par patrice DEBRAEVE et aujourd'hui, forte de 19 salariés, est spécialisée dans la construction bois.

Soucieuse d'employer les meilleures solutions respectueuses de l'environnement, MCA est aujourd'hui un acteur local important de l'éco-construction.

2. L'entreprise EDL (décolletage) à Courpière, reprise en 2016 par Denis PROVENCHERE, s'est largement automatisé (tour numérique et escomatic) et met désormais à profit la complexité de son outil de production pour assurer une production de masse. Fabricant de visserie simple et d'éléments mécaniques ou plastiques complexes, le dirigeant sert une clientèle de professionnels y compris à l'international avec une équipe restreinte mais efficace. Soucieux de diversifier la clientèle de son cédant et contraint d'augmenter son chiffre d'affaire existant, il a su relever efficacement ces 2 défis.

3. La Coutellerie LE FIDELE à Lezoux, créée par Isabelle et Yvan Boitel et dirigée depuis 2008 par leur fils Thomas BOITEL, présente de nombreux modèles de couteaux, du Laguiole aux couteaux de régions, tels Le Thiers, le Pradel ou le Yatagan Basque.

Elle est innovante avec ses modèles « Gravures » et « Marqueteries » obtenus grâce à son laser, issu d'une technologie de pointe dont elle fut la première à s'équiper voilà près de 14 ans.

4. En 2014, Rémy Mertins rachète le garage SIROT implanté alors dans la vallée des usines et le délocalise dans la zone commerciale du bas de Thiers. Aujourd'hui, l'entreprise MERTINS Automobiles affiche un développement important qui s'explique par la vente de véhicule neuf, l'activité de réparation mécanique et une équipe formée auprès de la marque OPEL dont il est le dépositaire.

5. Créée en 1974 par le père du dirigeant actuel, David Jakubowsky (reprise en 1989), l'entreprise JAKUBOWSKY est spécialisée dans les structures métalliques chaudronnées et la tuyauterie pour le bâti industriel et le tertiaire à Thiers. Elle emploie aujourd'hui 43 salariés et dispose d'un bureau d'études compétent, capable de répondre à toutes les demandes. 75% de son chiffre d'affaires est réalisé en direction des professionnels. Ces bons résultats s'expliquent par la dimension innovante des projets, la qualité des produits, la créativité, l'exemplarité des démarches initiées, les perspectives de développement, les performances commerciales et stratégiques ainsi que la qualité de la gestion, de la formation et du savoir-faire.



4



5



EMPLOYEURS D'APPRENTIS

UNE AIDE UNIQUE POUR PLUS DE SIMPLICITÉ

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019, une aide unique remplace les différents dispositifs existants.



QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

L'aide s'adresse :

1. aux employeurs de moins de 250 salariés ;
2. qui concluent un contrat en apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
3. pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE UNIQUE ?

1. 4 125 € maximum pour la 1^{re} année d'exécution du contrat ;
2. 2 000 € maximum pour la 2^e année ;
3. 1 200 € maximum pour la 3^e année.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE UNIQUE ?

Une fois le contrat d'apprentissage enregistré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, le service apprentissage notifie le numéro d'enregistrement à l'employeur et envoie un exemplaire du contrat enregistré aux services du ministère du Travail.

Le processus de demande d'aide est alors automatiquement enclenché. Les services du ministère du Travail transmettent les contrats éligibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui est chargé du versement de l'aide.

L'employeur reçoit un mail pour l'informer de l'état de son dossier et pour lui permettre de vérifier ou de

renseigner les coordonnées du compte bancaire sur lequel sera versée l'aide. Chaque mois, la déclaration sociale nominative (DSN) que doit faire l'employeur ou son comptable pour chacun de ses salariés (y compris les apprentis) sera automatiquement transmise à l'ASP. L'organisme s'assurera que l'apprenti est en poste et rémunéré puis versera automatiquement l'aide.

Que se passe-t-il en cas de rupture du contrat ?

Si le contrat est rompu, quel que soit le motif, l'aide est versée jusqu'au dernier mois du contrat.

► **Pour plus d'information, contactez la CMA63 au 04 73 31 52 00 ou rendez-vous sur www.cma-puydedome.fr**

LA CMA COMPLÈTE SON OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Vous accueillez votre premier apprenti ? Parce que les premiers mois sont déterminants pour l'entreprise comme pour le jeune, faites-vous coacher par la Chambre de Métiers !

Profitez de trois soirées thématiques, organisées en partenariat avec les services départementaux de la DIRECCTE, pour comprendre la réglementation applicable à l'apprentissage, connaître les différents acteurs et obtenir les clés permettant de garantir la bonne inté-

gration de votre apprenti et faciliter son apprentissage.

Durant les 6 premiers mois du contrat, bénéficiez également de l'expertise et de l'expérience d'une conseillère dédiée qui pourra répondre à toutes vos questions sur le contrat et qui saura vous accompagner pour faire face aux différentes difficultés éventuellement rencontrées.

► **Contact : Flora Ollivier au 04 73 31 52 00**





CONVENTION

LA CMA63 ET LE PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ

Dans le cadre du développement économique et de l'attractivité du Livradois-Forez, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme collabore avec le Parc naturel régional Livradois Forez pour développer sur ce territoire une culture de l'entrepreneuriat et proposer un accompagnement de qualité aux entreprises artisanales. En effet, des permanences à Ambert et à Thiers et des rencontres individuelles en entreprises sont proposées régulièrement aux entreprises artisanales du territoire. Les deux structures coopèrent également par ailleurs dans le cadre du réseau Cap Actif Entreprendre en Livradois-Forez. Afin d'officialiser ce partenariat qui existe depuis plus de 20 ans, Tony Bernard, Président du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et Jean Luc Helbert, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme ont signé dernièrement une convention de partenariat.

MAINTENIR LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

L'objectif est d'assurer le maintien de la performance des entreprises et donc le développement de l'emploi en Livradois-Forez tout en accompagnant la mutation du tissu économique en agissant sur les pratiques de production des entreprises mais aussi sur les pratiques de consommation des habitants du territoire.

Cette mutation s'appuie prioritairement sur une meilleure valorisation des ressources du territoire : l'eau, la forêt, l'agriculture, les paysages, le tourisme, les énergies renouvelables.

Elle passe par des dynamiques territoriales collectives qui s'orientent vers la relocalisation de l'économie et les circuits courts, l'économie circulaire.

Ainsi, le Parc naturel régional Livradois-Forez a défini une stratégie de développement du commerce et de l'artisanat en Livradois-Forez. Constatant que la dispersion des commerces de proximité entraîne une diminution de leur attractivité, cette stratégie vise à concentrer les moyens de l'action publique sur des zones prioritaires de développement commercial.

DES AIDES À L'INVESTISSEMENT

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme accompagne cette stratégie et intervient sur l'implantation de locaux d'entreprise.

Des aides à l'investissement peuvent être débloquées par le parc pour favoriser le développement ou l'ouverture d'entreprises sur ces zones déjà définies.

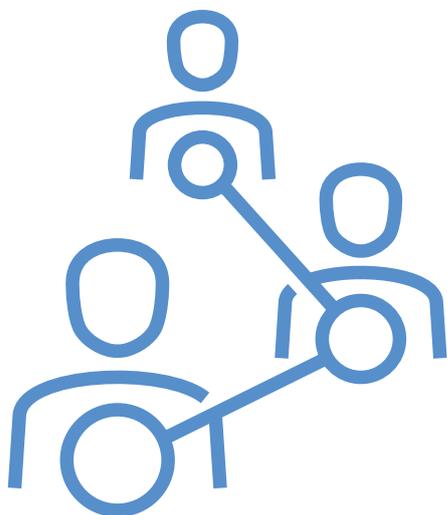
Depuis le mois de juin, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme réalise une première approche économique (diagnostic d'approche globale) auprès de 25 entreprises (avec vitrine) de ce territoire permettant d'identifier leurs besoins avant de les orienter vers des stratégies adaptées pour faire face à leur environnement.

Des accompagnements spécifiques sont ensuite proposés aux entreprises intéressées permettant de faire progresser leurs activités et de développer leur chiffre d'affaires.

► **Plus d'infos :**
contact@cma-puydedome.fr
 ou 04 73 31 52 00



LE SUIVI DE LA JEUNE ENTREPRISE



Le parcours « suivi de la jeune entreprise » s'adresse aux nouveaux artisans immatriculés. L'objectif de cet accompagnement est d'épauler le jeune chef d'entreprise pour éviter les nombreux écueils existants à l'installation. Des outils sont mis à sa disposition pour piloter de manière efficace et en un minimum de temps son entreprise et suivre ainsi l'évolution de son activité. Un accompagnement individualisé avec un

conseiller dédié et spécialisé de l'entreprise artisanale ainsi qu'une formation gratuite inscrite dans le catalogue de formation sont au programme de cette action. En s'engageant dans le parcours Suivi de la Jeune Entreprise, le nouveau chef d'entreprise augmente ses chances de réussite et limite les risques qui incombent à la création d'activité artisanale.

► **Plus d'infos :**
Contact@cma-puydedome.fr
 ou 04 73 31 52 00

Pour palier à l'absence de concertation organisée dans les entreprises de moins de 11 salariés, la CPRIA réunit les représentants d'organisations d'employeurs et de salariés et peut ainsi proposer des actions dévolues au dialogue social.



CPRIA

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC



un numéro
04 72 85 06 69

Désamorcer un conflit
naissant ou déclencher
une réunion de
résolution de conflit

PREVENTION DES CONFLITS

ENTRE SALARIE ET EMPLOYEUR DANS UNE
ENTREPRISE ARTISANALE



EN ROUTE POUR DEMAIN



Pollution de l'air et coût des déplacements font de la mobilité des entreprises un enjeu tout à la fois humain, réglementaire, économique et environnemental. L'optimisation des déplacements se doit d'être désormais au cœur de la stratégie des entreprises.

Urgence écologique et contraintes réglementaires liées aux déplacements obligent, 78 % des dirigeants et 80 % des salariés considèrent aujourd'hui la mobilité durable comme un enjeu majeur*. Et si leurs flottes de véhicules restent modestes, les entreprises artisanales ont elles aussi conscience que leur efficacité et leur agilité passent également désormais par leur capacité à repenser leur mobilité.

En effet, les TPE et PME sont désormais de plus en plus concernées par les zones à faible émission (ZFE), dispositif reconnu efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier et déjà adopté par les grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée sur le parebrise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Les plus polluants



et les « non classés » ne pourront pas rouler dans la ZFE lors de certaines plages horaires. « Même si cela concerne principalement les centres urbains, les zones rurales sont aussi touchées et des mesures seront là aussi nécessaires pour réduire la circulation. Dès lors, on imagine l'impact que pourront avoir ces restrictions pour les entreprises artisanales qui pourraient être exclues de leurs zones géographiques d'intervention », souligne Laurent Caverot, responsable

environnement et innovation de la CRMA. « Les entreprises n'ont désormais plus d'autre choix que de respecter la réglementation, de repenser leurs déplacements. Elles ont toutes à y gagner, à commencer par réduire leurs dépenses. »

AGIR DIFFÉREMMENT

Limiter les coûts

Ce poste de dépenses est assez peu reconnu par les entreprises artisanales, la mobilité représente pourtant un coût considérable. « Il est fréquent que les entreprises ne calculent pas le coût réel de leur mobilité : l'achat du véhicule, le coût des carburants mais aussi des assurances, l'entretien, le stationnement, les péages, ou le temps « perdu » dans les déplacements ou les bouchons », souligne Laurent Caverot, « l'enjeu économique de la mobilité est important et amène à réfléchir au moyen de faire des économies. » Parmi les solutions les plus simples à mettre en œuvre, il faut avant tout repenser l'organisation de l'entreprise autour de ces déplacements.

Organiser la mobilité

« La solution paraît trop simple mais elle est d'une indiscutable efficacité. Organiser ses tournées, optimiser ses déplacements et l'approvisionnement de ses chantiers ou de son commerce constituent la base d'une organisation optimale. Des matériaux ou des outils oubliés, des ruptures de stock peuvent conduire une entreprise du bâtiment à multiplier les déplacements et de fait à baisser sa productivité. De même, comparer les différents itinéraires pour effectuer une tournée de livraison permet d'optimiser le temps

passé sur les routes et de réaliser des économies substantielles. La mobilité doit se gérer comme tous les flux de l'entreprise. Les outils numériques sont pour cela des aides efficaces.

Aller plus loin avec l'écoconduite

Également appelée conduite économique, l'écoconduite permet de réduire la consommation, les dépenses en carburant et de respecter l'environnement grâce à l'apprentissage d'une conduite souple et modérée. « Les entreprises peuvent s'engager dans cette pratique en participant à une formation qui leur permet d'apprendre à être économes (éviter un démarrage brutal à froid, veiller au chargement du véhicule, ne pas rouler avec des pneus sous-gonflés, ou encore couper son moteur en cas d'arrêt de plus d'une minute). Il faut savoir qu'un moteur surconsomme sur les premiers kilomètres (+ 25 %), les trajets courts sont donc à éviter et il vaut mieux débiter ses tournées par le point le plus éloigné. Former ses salariés à l'écoconduite permet à l'entreprise de réaliser très rapidement de réelles économies.

QUELLES SOLUTIONS CHOISIR

Face à l'enjeu environnemental, l'avenir s'annonce compromis pour les véhicules thermiques. Comme Paris qui déclare bannir les véhicules diesel d'ici 2024 et ceux à essence d'ici 2030, de nombreuses grandes villes envisagent en effet de prendre des mesures limitant la circulation des véhicules à combustibles fossiles. À court terme, seuls les Crit'Air 0, 1 et 2 pourront circuler dans les grandes villes. Mais des alternatives existent. ▶



► Les véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avec plus de 17 000 véhicules de société en 2018, les ventes de véhicules électriques ont progressé de 45 % selon l'Observatoire du véhicule d'entreprise (OVE). Il est vrai que les constructeurs font « feu de tout bois » et proposent des véhicules électriques ayant une autonomie de plus en plus intéressante. Les dernières batteries affichent aujourd'hui jusqu'à 400 km d'autonomie et les bornes de recharges se multiplient. Des solutions hybrides sont également proposées. « À côté des petites citadines totalement électriques et destinées à effectuer peu de kilomètres, le choix peut également s'orienter vers les véhicules hybrides dotés d'un moteur thermique et d'une batterie. Les derniers véhicules hybrides

rechargeables se développent et constituent à ce titre une alternative particulièrement intéressante avec 50 km sur la batterie électrique et 400 km sur le moteur thermique. » Bien que plus chers à l'achat, ces véhicules bénéficient d'un bonus lors de l'acquisition.

Les véhicules à hydrogène

Avec 12 000 véhicules en circulation dans le monde, l'hydrogène commence à apparaître pour certains comme la solution d'avenir. La pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène alimente le moteur électrique, avec pour résultats une autonomie plus importante et un temps de recharge équivalent à un passage à la pompe à essence. Afin de booster la mobilité hydrogène, la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

qui concentre de nombreux acteurs de la filière hydrogène, a d'ailleurs décidé d'en faire une filière d'excellence. La Région et ses partenaires privés ont lancé le projet Zero Emission Valley (ZEV). L'objectif est de déployer 20 stations hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules afin de proposer à terme des véhicules hydrogène à un prix équivalent à celui des véhicules diesel.

Les vélos et triporteurs électriques

Autre solution, le triporteur électrique séduit nombre d'artisans. C'est le cas notamment de Benoît Quétier dont l'entreprise Rakor plomberie, à Lyon, a fait le choix de l'écomobilité. « Lorsque j'ai créé l'entreprise en 2015 j'étais conscient des problèmes liés au stationnement à Lyon,

L'ÉCOCONDUITE EN CHIFFRES CLÉS

10 à 20 %
de carburant économisé

6 à 10 %
de baisse du budget
d'entretien du véhicule

10 à 15 %
de sinistres en moins

25 %
de carburant économisé sur
autoroute avec une vitesse
réduite à 110 km/h au lieu
de 130 km/h

1L/100 KM
économisé lorsque
la climatisation
est éteinte

à la circulation et on parlait déjà de la future ZFE. J'ai donc préféré anticiper et j'ai opté pour le triporteur électrique afin de m'affranchir de toutes ces difficultés. Aujourd'hui, je dispose aussi d'un vélo cargo et d'une camionnette électrique. J'ai donc la possibilité d'optimiser mes déplacements en fonction des chantiers. La seule contrainte d'un triporteur est de penser la logistique différemment. Il faut réfléchir à l'intervention en amont pour limiter la charge. Ce mode de transport offre beaucoup de souplesse et une grande efficacité dans les déplacements. »

« Au vu des contraintes environnementales à venir, les entreprises devront anticiper et changer leur mobilité en étudiant parmi les nombreuses solutions

alternatives celle qui convient le mieux à leur activité et à leur zone d'intervention », précise Laurent Caverot. C'est d'ailleurs pour les aider dans cette démarche que dans le cadre du programme mobilité soutenu par l'ADEME, les conseillers environnement du réseau des CMA proposent aux entreprises de faire le point : l'occasion de réaliser un diagnostic mobilité et d'évaluer la solution la plus adaptée à leurs déplacements. ■

Retrouvez en vidéo les artisans ayant choisi des modes de déplacement éco-responsables sur crma-auvergnerhonealpes.fr

En partenariat avec :



*Source 2^{ème} baromètre de la mobilité durable, Opinion Way



INTERVIEW

Jérôme d'Assigny,
directeur régional de l'ADEME

Quelles sont les missions de l'Agence du développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ?

L'ADEME est une agence d'État. Elle intervient sur les questions de transition écologique et d'économie circulaire c'est-à-dire tout ce qui a trait à la diminution des déchets, à l'écoconception des produits, au développement de la production de chaleur renouvelable (la chaleur représente 47 % de nos besoins en énergie) et aux moyens de réaliser des économies d'énergie. Concernant ce dernier point, la rénovation énergétique des bâtiments et la mobilité représentent 80 % de notre objectif et vise à diminuer par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Pourquoi et comment l'ADEME s'engage-t-elle en matière de mobilité des entreprises ?

L'enjeu climatique est énorme puisque le transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France. La qualité de l'air est également une préoccupation, comme en témoigne la pollution à l'ozone du début de l'été, tant en ville qu'à la campagne. Enfin l'impact économique est réel puisque le poste transport peut représenter un budget conséquent pour les entreprises artisanales. Dans ce contexte, le rôle de l'ADEME est d'accroître le mix énergétique. Les entreprises ont aujourd'hui la possibilité de choisir leur énergie : l'électricité, l'hydrogène, voire le gaz, notamment pour les camions. Les artisans disposent donc d'un éventail de solutions qui vont répondre aux besoins de leurs entreprises en termes de déplacements et à leurs usages. L'ADEME accompagne cette transition en développant l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques et de stations de distribution de gaz. Nous intervenons également sur la sobriété des transports en développant des solutions de covoiturage et de partage. En partenariat avec le réseau des CMA, nous incitons les artisans à avoir une réflexion globale sur leur métier afin d'imaginer des solutions alternatives afin de toujours pouvoir se déplacer malgré les contraintes actuelles et à venir.

NOUS CONTACTER

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme au 04 73 31 52 00



UN PROJET COMMUN AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



Dans le cadre du Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des CMA accompagne des groupes d'entreprises afin de mettre en œuvre un projet commun en lien avec une collectivité territoriale.

Développer de nouveaux marchés en s'appuyant sur les atouts du territoire, renouveler l'offre commerciale, les idées ne manquent pas pour dynamiser l'artisanat local, en zone rurale comme en centre-ville. Mais il est difficile quand on est isolé comme le sont souvent les artisans de mener à bien un projet. C'est de ce constat et de la certitude que l'union fait la force que sont nées les actions « Dynamisation des territoires » et « Structuration de filières et de circuits de proximité » issues du Contrat Artisanat. Fil rouge de ces actions, un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale sont porteurs d'un projet commun, animé par une CMA.

DYNAMISER LES TERRITOIRES

L'objectif est de faciliter l'implantation d'entreprises artisanales en permettant à des porteurs de projet de tester leur concept, d'améliorer les services à la population et de lutter contre la vacance commerciale. Dans ce cadre, sept projets de territoire sont d'ores et déjà accompagnés par les CMA. C'est le cas notamment à Bourg-

en-Bresse dans l'Ain où, grâce à la mobilisation d'un collectif d'artisans et avec le soutien de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, d'anciens locaux vacants accueillent aujourd'hui des artisans d'art en centre-ville. Une réflexion sur l'ouverture d'une nouvelle boutique éphémère est aujourd'hui menée. De même à Pierre-Bénite dans le Rhône, où les services à la population s'éloignent du cœur de la ville, le partenariat entre la collectivité et la CMA vise à prospecter des entreprises artisanales susceptibles de s'installer en centre-ville afin d'aider à sa revitalisation.

STRUCTURER LES FILIÈRES ET LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Répondant à une logique de proximité, cette action permet d'accompagner un collectif d'entreprises, en cohérence avec la stratégie d'une collectivité territoriale, pour structurer des filières afin de valoriser les produits locaux, d'accompagner leur distribution, voire de relocaliser leur production. L'objectif est de permettre aux entreprises de développer de nouveaux marchés

en s'appuyant sur les atouts d'un territoire et d'améliorer leur visibilité. A titre d'exemple, la réalisation d'un guide des savoir-faire locaux ou la participation commune à un salon peut apporter une réelle visibilité aux artisans sur le territoire. Dans la Loire, à l'échelle de Saint-Étienne Métropole, des rencontres visant à favoriser les liens entre producteurs et acheteurs locaux ont été initiées afin de permettre l'organisation d'une filière alimentaire et de développer les circuits courts. De même en Isère, la CMA, les artisans et la métropole grenobloise structurent une plateforme permettant d'organiser la mise en relation entre l'offre et la demande de produits locaux.

Toutes les initiatives sont les bienvenues dès lors que leur finalité est de dynamiser l'artisanat local et les territoires. Pour étudier la faisabilité et l'intérêt pour le territoire, élaborer le cahier des charges et le budget, les porteurs de projet doivent s'adresser à la CMA qui les accompagne dans la mise en œuvre de leur projet.

▷ **Plus d'informations :**
service économique et territoire

En partenariat avec :  **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



INTERVIEW

QUESTIONS AU PRÉSIDENT SERGE VIDAL

La loi Pacte entérine la régionalisation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat au 1^{er} janvier 2021 avec la mise en place d'un seul établissement régional.



Quelles sont les missions qui seront dévolues à cet établissement régional ?

S.V. : Rappelons que cette loi fait suite à la loi de 2010 qui a conduit à des économies d'échelle grâce à la mutualisation de certains services. La loi Pacte contraint donc désormais l'ensemble du réseau des CMA à évoluer vers une structuration régionale. Celle-ci d'ailleurs ne fait pas nécessairement l'unanimité. Pour autant, nous nous attelons à préparer la mise en œuvre de cet établissement unique régional qui verra le jour le 1er janvier 2021. Concernant Auvergne-Rhône-Alpes, il regroupera les douze CMA départementales : les budgets seront régionalisés, ainsi que les personnels. La nouvelle CMA de région aura donc vocation à être un coordinateur des CMA de niveau départemental. Le projet politique sera toujours défini de manière collégiale avec les élus départementaux qui siègeront au Bureau régional et afin de garantir l'équité, tous les départements auront le même nombre d'élus.

Quelles sont les missions qui seront confiées aux CMA départementales ?

S.V. : Les CMA de niveau départemental seront toujours présentes pour assurer la proximité de service due aux artisans sur l'ensemble de la région. Le rôle des élus va évoluer et s'amplifier puisque qu'ils seront désormais davantage en contact avec les collectivités territoriales pour imaginer les projets de territoire et pour aider les artisans à défendre leurs droits localement. Les élus de la prochaine mandature seront encore plus impliqués qu'aujourd'hui dans les territoires. Enfin, l'intérêt de la régionalisation réside aussi dans la mutualisation des compétences. Il s'agit d'optimiser notre capacité à répondre aux besoins des artisans en puisant dans les compétences du réseau pour l'ensemble de ce dernier.

La loi Pacte prévoit également d'encourager des actions communes CCI et CMA. Comment cette collaboration peut-elle se traduire ?

S.V. : Ponctuellement, et depuis longtemps déjà, des collaborations existent entre les deux entités, voire avec la Chambre d'Agriculture également. Mais ces collaborations sont très liées aux hommes. Il était donc sans doute nécessaire de les « cristalliser » dans un texte afin que ces actions communes s'amplifient sur le terrain, auprès des collectivités territoriales et ce dans l'intérêt de toutes les entreprises.

La loi Pacte n'est-elle pas une occasion pour le réseau des CMA de se réinventer ?

S.V. : Cette contrainte doit à l'évidence se traduire en une opportunité. Et à l'image de nos entreprises qui ont une forte capacité à se transformer, le réseau des CMA a la faculté de se repenser. Les artisans évoluent, leurs centres d'intérêt aussi. Nous allons d'ailleurs les consulter pour identifier au mieux leurs besoins de façon à les intégrer dans une offre de services revisitée. Je suis optimiste, nous allons réussir cette transformation et nous serons plus que jamais au service des artisans.



LA LOI PACTE, SES EFFETS POUR LES ARTISANS



Promulguée le 22 mai dernier et destinée à doper la croissance des entreprises en leur donnant les moyens d'innover, de se transformer et de créer des emplois, la loi Pacte prévoit des mesures spécifiquement destinées aux artisans.

SIMPLIFICATION DE LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Le réseau des CMA, qui s'emploie sans relâche à sensibiliser les chefs d'entreprise au sujet de la transmission, salue la mesure de bon sens de la loi Pacte destinée à favoriser la transmission des entreprises. La loi prévoit en effet la rénovation du pacte Dutreil afin de simplifier les transmissions à titre gratuit. De même, les transmissions d'entreprise aux salariés seront encouragées et le financement de la reprise des petites entreprises facilité.

UN GRAND PAS POUR LE STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

Décision également soutenue par le réseau des CMA, la loi Pacte prévoit désormais que le conjoint du chef d'entreprise sera, dès l'immatriculation de l'activité, considéré comme salarié s'il travaille dans l'entreprise. Par défaut, le conjoint non-déclaré sera considéré comme ayant exercé sous le statut de conjoint salarié ou ayant tacitement opté pour ce statut. Ce dispositif assure donc une protection sociale systématique.

LA RÉFORME DES SEUILS SOCIAUX

Les seuils 10, 20, 25, 100, 150 sont supprimés. Seuls les niveaux de 11, 50 et 250 salariés détermineront dès janvier 2020 certaines obligations. De plus, en cas de dépassement d'un seuil d'effectifs, la loi Pacte accorde un délai de cinq ans pour répondre aux obligations. Ces dernières ne seront effectives que si le seuil est franchi pendant cinq années consécutives.

FIN DE L'EXCUSE DU RECOURS À UN TIERS

Si la déclaration préalable à l'embauche n'est pas envoyée à l'Urssaf au plus tôt dans les huit jours précédents l'entrée en fonction d'un nouveau salarié, l'employeur s'expose désormais à une sanction, quand bien même cette négligence serait imputable à un tiers mandaté par lui (expert-comptable notamment).

INTERNATIONAL

La loi prévoit également un meilleur accompagnement des entreprises vers l'international avec notamment la création d'un guichet unique régional.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE SIMPLIFIÉE

La loi Pacte a également vocation à simplifier la création d'entreprise à terme et prévoit à cet effet des mesures phares : la mise en place progressive d'une plateforme en ligne en remplacement des différents réseaux de centres de formalités ; la création d'un registre général destiné à centraliser les informations relatives aux entreprises. Il regroupera le Registre national du commerce et des sociétés et le Répertoire national des métiers. Ces informations seront accessibles sur une plateforme en ligne unique. Les CMA s'inquiètent de la dématérialisation de ces démarches et de l'absence d'interlocuteur physique apte à répondre aux questions des créateurs. Par ailleurs, les services de presse en ligne seront habilités à publier des annonces judiciaires et légales à une tarification réduite. Notons également que l'obligation de compte bancaire dédié à l'activité professionnelle pour les microentreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 € par an est supprimée. Enfin, le stage de préparation à l'installation (SPI) pour les artisans est rendu facultatif, une décision à laquelle le réseau des CMA s'est opposé, l'expérience ayant depuis longtemps prouvé que le SPI garantit une installation plus pérenne.

▷ **Plus d'informations :**
service économique



FAITES VOTRE CHOIX PARMI NOS FORMATIONS

Une offre de formation dans le Puy-de-Dôme toujours plus riche
et adaptée aux besoins des 13 000 entreprises artisanales du département.
Profitez-en pour vous former et développer de nouvelles
compétences pour votre entreprise !

Créer votre Page Facebook

17 et 24 octobre

Ou 26 novembre et 3 décembre

Réussir votre communication commerciale

10 octobre

Gérer votre micro- entreprise

14 novembre

- Connaître vos obligations fiscales, juridiques et comptables
- Maîtriser votre gestion financière : marge, rentabilité, point mort...

Initiation WORD

18 et 25 novembre

Maîtriser les fondamentaux de la comptabilité

18 et 25 novembre

Découvrir les réseaux sociaux

19 novembre

Créer et référencer votre site Internet

5 Jours (tous les jeudis) : du 21 novembre au 19 décembre

- Définir votre stratégie de présence sur le web
- Construire votre site et vous approprier l'outil de création pour le faire vivre
- Découvrir et exploiter les techniques permettant de faire connaître votre site

Fixer vos prix de revient et prix de vente

22 octobre

Découvrir les outils en ligne Google

29 octobre

Établir vos devis et factures

7 novembre

Créer votre compte Instagram

12 novembre

Gérer votre temps et votre organisation professionnelle

12, 21, 28 novembre

Réussir vos recrutements

19 et 26 novembre

Photoshop

3, 10 et 17 décembre

Négocier, convaincre et vendre en face à face

9 décembre

Gérer les clients difficiles

10 décembre



Retrouvez plus de détails sur ces formations dans notre catalogue en ligne sur www.cma-puydedome.fr

Contact : 04 73 31 52 00 ou au contact@cma-puydedome.fr



DES COSMÉTIQUES 100 % NATURELS

Lætitia Chovelon a ouvert son institut de beauté Inaé à Thiers en 2013. En 2017, elle décide de créer sa propre marque de cosmétiques, Terre sensorielle, en choisissant des ingrédients 100 % naturels. Un tournant dans sa vie professionnelle et dans la façon de concevoir son métier.



Les mentalités changent, les clientes recherchent davantage d'authenticité et d'efficacité. Comme dans

le secteur de l'alimentation, elles se posent beaucoup de questions sur les ingrédients des produits cosmétiques utilisés en soins esthétiques. De mon côté, j'avais depuis longtemps envie de fabriquer mes propres produits 100 % naturels et de proposer à mes clientes un concept unique et personnalisé. » Lætitia Chovelon décide donc de relever le défi et se lance pendant un an dans de nombreuses formations à la fabrication de cosmétiques et savonnerie naturelles et à la réglementation cosmétique. « À l'issue de ces formations, j'ai créé mon laboratoire de fabrication en 2018 à Courpière et j'ai commencé à travailler sur mes propres formulations à base d'huiles essentielles, d'hydrolats et d'huiles végétales. J'ai également créé une gamme de savons saponifiés à froid. »

DES PRODUITS LOCAUX 100 % NATURELS

« Mes produits sont authentiques, faits main localement et chaque matière première est sélectionnée avec beaucoup de rigueur. En tant que petit fabricant, j'aime travailler avec des petits producteurs et je suis très attachée à leur histoire, à la façon dont ils produisent et commercialisent. Mon huile de coco vient par exemple d'un petit producteur au Sri Lanka. Certaines de mes huiles essentielles proviennent de minuscules exploitations à la Réunion où je me suis rendue pour les sélectionner. D'autres



huiles essentielles comme la lavande viennent de la Loire. Les parfums pour les soins du corps sont fabriqués par une petite entreprise de Grasse. Mes produits ne sont pas encore certifiés bio, mais les matières premières que j'utilise le sont. Je fabrique donc de manière artisanale tous mes produits avec des ingrédients dont j'ai scrupuleusement sélectionné l'origine et la qualité. »

UNE GAMME DE SOINS AUX PARFUMS DE SINCÉRITÉ

Lætitia Chovelon a opté pour une gamme de soins visage et corps alliant les actifs des huiles végétales d'argan, de jojoba, de coco ou de noyau d'abricot aux vertus des huiles essentielles de lavande, de géranium rosa, de ciste ou encore de bois de rose. « J'aime aussi créer des univers évocateurs de voyages grâce aux extraits de parfums 100 % naturels de vanille, de caramel, de fleurs tropicales, de frangipanier, de bambou ou de lotus. L'essentiel pour moi est de proposer des produits naturels et sains,

ils ne contiennent aucun ingrédient chimique ni conservateur et ils ont une réelle efficacité sur la peau. Quant à mes savons, la saponification à froid permet de garder les bienfaits des huiles essentielles utilisées. »

LE CHANGEMENT S'OPÈRE

« Mes produits sont aujourd'hui utilisés et vendus dans mon institut, chez d'autres professionnels et dans des boutiques spécialisées en produits artisanaux locaux. La plupart des clientes de l'institut ont adhéré sans réserve à cette nouvelle conception des soins esthétiques. Mes trois salariées sont également convaincues qu'à l'avenir la cosmétique tendra vers plus de naturel. Je pense d'ailleurs m'appuyer sur elles pour pouvoir consacrer du temps au développement de ma marque, notamment en participant à un salon professionnel. Je suis prête à aller au bout de mon projet et à y consacrer toute mon énergie. »

▷ contact@inae-esthetique.com



Cécile Beaudonnat,
nouvelle présidente de
la Commission Nationale
des Femmes d'Artisans
de la CAPEB.

Plus de 160
adhérents,
lors du « Gigot
Bitume de
la Fédé »
organisé par



la FFB63. L'occasion d'échanger sur les
sujets importants qui concernent le secteur
(GNR, déduction forfaitaire spécifique, fisca-
lité, emploi, marché...)

LA COUTELLERIE EN CHIFFRES !

Un marché global en prix public de
600 Millions d'euros. 120 fabricants en
France, 1 700 emplois. La part fabri-
quée est de 40 %, et l'import (via les
fabricants et des importateurs directs)
de 60 %. Le bassin de Thiers pèse pour
55 % du total du marché national, le
reste se répartissant entre les bassins
de Paris (13 %) [orfèvres, couteau
poche], Normandie (10 %) [couverts],
la Savoie (9 %), Laguiole (7 %), Nogent
(3 %) et divers 3 %.

UNE NOUVELLE IMAGE POUR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COUTELLERIE

La représentativité nationale de la
Fédération Française de la Coutellerie (FFC)
a fortement augmenté ces deux dernières
années pour peser plus de 70 % du Chiffre
d'affaires des fabricants Français.



En attendant qu'un marquage obligatoire du pays d'origine de
fabrication d'un couteau soit mis en place (comme cela existe aux États-
Unis), la FFC propose que chaque adhérent s'engage sur une charte
pour lutter contre le marquage dit « confusant » : ne pas laisser penser
au consommateur final (par l'utilisation de certains libellés, couleurs,
symboles...) qu'un couteau, fabriqué en fait dans un autre pays, aurait été
fabriqué en France.

Une étude réalisée avec l'appui de l'UIMM (Union des Industries des
Métiers de la Métallurgie) a ouvert de nombreuses perspectives d'actions
comme la mise en place d'une veille juridique et technologique, la mise en
place de négociations tarifaires groupées pour des tests métallurgiques...,
le renforcement des liens avec les fabricants d'Europe du Sud, la relance
des actions collectives de prospection à l'export, la nécessité de continuer
à agir sur la réactualisation des normes de coutellerie.



Tous vos besoins d'assurance : un seul interlocuteur
Pour vous couvrir à 360° sans négliger aucune facette
de votre métier, de votre personne et de vos salariés

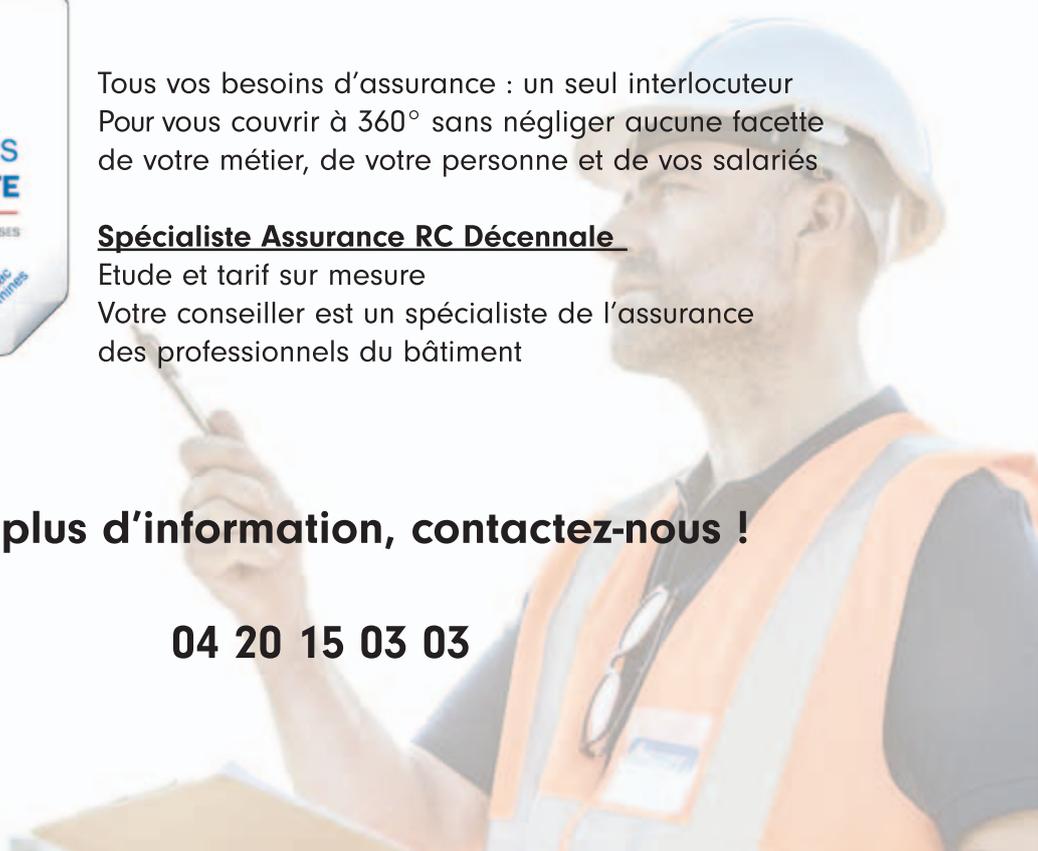
Spécialiste Assurance RC Décennale

Etude et tarif sur mesure

Votre conseiller est un spécialiste de l'assurance
des professionnels du bâtiment

Pour plus d'information, contactez-nous !

04 20 15 03 03





UNE CONSERVERIE BIO ET LOCALE

« Clac », c'est le bruit que font les conserves quand on les ouvre. CLAC c'est aussi l'acronyme de Conserverie locale, artisanale et créative, le nom choisi par Julien Anglade pour sa conserverie créée en 2017 à Cournon-d'Auvergne. Depuis, ça « clac » bien pour CLAC !



Cest en 2016 que Julien Anglade a l'idée de créer sa conserverie. « Après ma formation d'ingénieur en alternance dans une conserverie, j'ai travaillé dans le domaine de l'alimentation bio. Après 3 ans, afin de parfaire mes compétences j'ai repris mes études et obtenu un master de marketing vente. L'heure était venue pour moi de créer mon entreprise. J'étais en pleine période de réflexion quand des amis producteurs bio m'ont appelé afin que je donne un coup de main pour ramasser des carottes. J'ai alors remarqué que les légumes aux formes un peu atypiques n'étaient pas utilisés. Ce fut le déclic, j'allais créer une conserverie bio ! »

DES MATIÈRES PREMIÈRES AUVERGNATES ET BIO

Neuf mois plus tard naît l'entreprise CLAC. « Le concept est simple, la fabrication artisanale de tartinables pour apéritif à partir d'ingrédients bio et locaux. Mes recettes innovantes marient des légumes issus d'une dizaine de producteurs certifiés bio du Puy-de-Dôme et du Cantal à l'un des fromages AOP d'Auvergne. 95 % des ingrédients est donc produit localement. Seuls le

citron, le vinaigre balsamique, la sauce soja et les épices viennent d'un peu plus loin. J'ai également développé une gamme 100 % végétale pour répondre à un besoin croissant des adeptes de l'alimentation vegan, ainsi qu'une gamme de soupes. »

DU FAIT MAISON NATUREL

Quant aux recettes, bon sang ne saurait mentir. « La conserve est pour moi comme une madeleine de Proust. Mon père était cuisinier et, petit, je passais mes étés dans l'Aveyron chez ma grand-mère qui faisait des conserves avec les légumes du jardin. » En 2017, Julien Anglade commence son activité avec huit recettes originales et savoureuses qu'il a patiemment concoctées. « J'ai débuté en vendant mes produits dans les magasins bio, les épiceries fines et cavistes locaux. Pour me faire connaître, j'ai créé un site Internet marchand et communiqué sur les réseaux sociaux. En 2018, j'ai eu la chance de décrocher le prix régional de l'artisanat au concours Talents BGE* et ma mousse de carotte au bleu d'Auvergne a remporté la médaille d'argent aux trophées innovation bio du salon Natexpo. Ces deux récompenses m'ont offert une belle visibilité dans les différents médias et le bouche à oreille a bien fonctionné. J'ai

ainsi pu employer mon premier salarié en 2018 et je m'entoure également régulièrement de stagiaires de grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs. Membre du Clusterbio de la région, j'ai également eu l'opportunité de rencontrer les acheteurs des acteurs de la distribution du bio et j'ai eu la très bonne surprise d'être référencé dans trois enseignes du bio.

UNE CROISSANCE SPECTACULAIRE

La signature de ces contrats offre de nouvelles perspectives de développement à l'entreprise. « En terme de production, CLAC produit aujourd'hui 60 000 pots par an et je compte sur 85 000 l'année prochaine. Je déménage donc la conserverie dans un bâtiment de 350 m², toujours à Cournon-d'Auvergne avec l'objectif de créer de nouveaux produits. Je compte aussi y créer une centrale photovoltaïque et récupérer l'eau des autoclaves pour irriguer un potager en permaculture. L'important pour moi est de développer la marque en restant fidèle à mes valeurs environnementales pour transmettre à mes deux enfants une entreprise durable.

▷ bonjour@clac-conserverie.fr

*Réseau d'accompagnement aux entreprises.



UNE LABELLISATION

DES FORMATIONS PAR L'ÉTAT

Dans un paysage de la formation en forte évolution et dans un souci d'assurer l'information la plus précise et documentée aux futurs apprenants et à leur famille, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation vient de labéliser cinq formations en BTS proposées à l'Institut des Métiers : Maintenance des Véhicules (option voitures particulières et option transport routier), Management Commercial Opérationnel, Négociation et Digitalisation de la Relation Client, Esthétique-Cosmétique-Parfumerie (option : management). Le Ministère met ainsi en avant la qualité académique de ces parcours, qui obtiennent cette année l'excellent taux de réussite de 90,5 %.

► Informations sur : www.idm63.com

INSTITUT DES MÉTIERS

DES RÉSULTATS AUX EXAMENS TRÈS SATISFAISANTS



L'Institut des Métiers peut être fier de ses apprenants compte tenu des résultats très positifs obtenus en juillet dernier aux examens 2019 avec notamment 18 de ses formations à 100 % de réussite ! Ce sont ainsi 775 candidats qui se sont présentés



et 651 qui ont obtenu une véritable formation diplômante, soit un taux de réussite de 84 % pour l'ensemble des filières proposées.

D'excellents résultats également pour les baccalauréats professionnels avec 90 % de réussite, là où la moyenne académique est de 77,9 %

A l'Institut des Métiers, 50 diplômés sont préparés du CAP au BTS en passant par les Baccalauréats et Brevets professionnels et les Mentions Complémentaires.

Deux nouvelles sections ont été ouvertes l'an dernier, le Certificat Technique des Métiers : Auxiliaire en Prothèse Dentaire et le Brevet Technique des Métiers : Chocolatier Confiseur.

REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

La tenue d'un registre unique du personnel est obligatoire dès le premier salarié. Il permet la transparence vis-à-vis des salariés, de l'inspection du travail et de l'Urssaf.

Ce document doit être établi dès la première embauche, pour chaque salarié, dans l'ordre chronologique et quel que soit le contrat de travail. Il doit indiquer l'identification complète du salarié : nom, prénoms, date de naissance, sexe, nationalité, carrière (emplois, qualifications) et dates d'entrée et de sortie de l'entreprise. Doivent également apparaître le type de contrat (contrat d'appren-

tissage ou de professionnalisation, contrat d'insertion professionnelle, contrat à durée déterminée, travail à temps partiel...) et pour les travailleurs étrangers le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Pour les stagiaires doivent être stipulés les nom et prénoms, dates de début et de fin du stage, nom et prénoms du tuteur, lieu de présence du stagiaire. Si une même personne est embauchée avec des contrats successifs, il est nécessaire

d'indiquer pour chaque contrat les dates d'entrée et de sortie correspondantes. L'absence de registre, le défaut de mise à jour ou l'oubli de mentions obligatoires peuvent entraîner jusqu'à 750 € d'amende par salarié concerné.

Le registre unique du personnel peut être tenu sur papier ou sur support numérique, l'essentiel étant que les données soient indélébiles et protégées. Le registre doit être conservé pendant cinq ans.



LE PLAN B COMME BIÈRE ET COMME BIO

Elle travaillait dans la communication, il œuvrait dans l'informatique. Tous deux avaient le projet de donner du sens à leur vie professionnelle, de créer leur activité et de devenir chefs d'entreprise. Anne-Lise Amiot et Jean-Baptiste Chazeau ont créé la microbrasserie Bières le plan B en 2012.



Jean-Baptiste et moi étions très impliqués dans le développement durable et avons créé une association pour le

maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en Charente-Maritime où nous vivions alors. Lorsque notre projet de création d'entreprise s'est concrétisé, notre concept était très abouti : nous allions fabriquer de la bière bio et installer notre entreprise à Clermont-Ferrand, la ville dont nous sommes originaires, afin de réinstaller de l'artisanat en centre-ville », raconte Anne-Lise Amiot qui a passé son diplôme universitaire d'opérateur de brasserie à La Rochelle.

UN APPROVISIONNEMENT LOCAL

Pour Anne-Lise Amiot et Jean-Baptiste Chazeau, fabriquer de la bière bio suppose d'appréhender leur métier dans sa globalité. « Nous essayons de travailler en circuit court, avec l'envie de restructurer les filières locales. Pour nos matières premières, nous avons la chance de nous fournir en céréales maltées auprès de la Malterie des Volcans qui s'est installée à Saint-Germain-Lembron. Ces céréales bio ont été cultivées localement et elles sont maltées sur place. Nous utilisons également des

céréales brutes, achetées auprès d'agriculteurs bio du coin. Quant au houblon bio, nous ne trouvons hélas plus de houblon français et rêvons d'une houblonnière en Auvergne. »

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

L'entreprise veille également à valoriser ses déchets. Ainsi les résidus du brassage des céréales et des levures sont-ils utilisés comme compléments alimentaires pour les brebis d'agriculteurs d'Orcival certifiés bio. De même, le couple sensibilise ses clients à l'environnement et arrive ainsi à récupérer environ 30 % des bouteilles de 75 cl commercialisées afin de les réutiliser. « Nous allons prochainement mettre en place un système de consigne pour récupérer également les bouteilles de 33 cl, et 35 % de nos cartons d'emballage sont eux aussi récupérés après livraison », précise Anne-Lise Amiot. L'entreprise se fournit en énergie renouvelable par le biais d'une coopérative. Quant à la commercialisation des bières, elle reste artisanale et conforme aux valeurs du couple. « Nous voulons limiter les transports et travaillons donc uniquement avec les boutiques bio et épicerie fines ainsi qu'avec

les restaurants, bars et cavistes de l'agglomération clermontoise. Nous réalisons 50 % de nos ventes en direct dans notre boutique qui jouxte notre fabrique et via les AMAP de la région ou lors des foires bio auxquelles nous participons ».

UNE GAMME COMPLÈTE DE BIÈRES BIOLOGIQUES

Blanche, brune, blonde et ambrée, la gamme permanente d'Anne-Lise Amiot et Jean-Baptiste Chazeau s'étoffe tous les trois mois avec une création originale éphémère. « Notre idée est de proposer des bières comme nous les aimons, pas trop alcoolisées et peu amères. Nos bières éphémères sont plus sophistiquées en terme aromatique, puisqu'il nous arrive d'ajouter des ingrédients tels que du thé, du miel ou des fleurs de chanvre aux ingrédients de base. »

Le couple produit aujourd'hui 400 hectolitres de bière par an. « Cette production reste modeste mais notre souhait est de ne produire que ce dont nous avons besoin pour vivre bien d'un métier que nous aimons. Et nous avons réussi aujourd'hui à atteindre cet objectif en restant fidèles à notre éthique. »

▷ contact@bieres-leplanb.com



Emilie Baltazar (au centre) entourée de son équipe et des représentants de la CMA63 et de la Banque Populaire le jour de la remise du prix Stars et Métiers dans son entreprise.

DE PÈRE EN FILLE

Le 28 mars dernier, Émilie Baltazar recevait le grand prix Responsable de l'édition 2019 du concours Stars & Métiers. Une reconnaissance méritée pour cette jeune cheffe d'entreprise qui a su pérenniser et développer avec brio l'entreprise créée par son père.

L'entreprise générale du bâtiment créée en 1982 par José Baltazar a été reprise par sa fille Émilie en septembre 2015. « J'ai travaillé dans une banque avant de rejoindre l'entreprise familiale. Lorsque deux ans après mon arrivée mon père est tombé malade, j'ai naturellement décidé de reprendre l'entreprise. » Même si la société se porte bien, la jeune femme entend alors la moderniser et met en œuvre de nombreuses améliorations. « J'ai tiré profit de mes précédentes expériences professionnelles pour faire évoluer les choses et imprimer ma touche personnelle. J'ai notamment donné davantage de visibilité à l'entreprise en créant un site internet. »

UN MANAGEMENT TOURNÉ VERS L'HUMAIN

Mais c'est surtout en terme de management que les choses évoluent. « Lorsque j'ai repris l'entreprise, elle comptait dix salariés. Au moment de la transmission, tous étaient rassurés de conserver leur emploi et ils ont joué le jeu. Ensuite, au départ en retraite des plus anciens, j'ai veillé à rajeunir la pyramide des âges en

embauchant des jeunes pour préparer l'avenir. Aujourd'hui, l'effectif est passé à 15 salariés et j'ai mis en place des outils à même de les fidéliser. » Parmi ces outils, Émilie Baltazar a opté pour le plan épargne entreprise, qui permet aux salariés qui le désirent de se constituer une épargne. « J'ai également instauré des chèques-cadeaux en fin d'année et une carte comité d'entreprise qui offre des réductions chez certains commerçants. Tous ces outils sont destinés à fidéliser mes salariés mais aussi à leur témoigner ma satisfaction pour le travail qu'ils effectuent. J'ai également mis en place des entretiens individuels annuels, l'occasion d'avoir un échange privilégié avec chacun de mes salariés, de prendre en considération leurs ressentis et d'optimiser le travail en équipe. Je me suis aussi attachée à créer des occasions de se réunir de manière conviviale afin de tisser un lien différent de celui que nous avons dans le travail. » Un management d'autant plus apprécié des salariés qu'il s'accompagne de propositions en terme de formations. « Tous mes salariés ont pu se former aux gestes de premiers secours, j'ai fait passer le permis poids lourd à un deuxième salarié de l'entreprise et je favorise

autant que possible leur montée en compétences. »

Autant d'actions qui ont séduit le jury du concours Stars & Métiers organisé par les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Banques Populaires et destiné à promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'artisanat.

« La catégorie Responsable de ce prix récompense la capacité de l'entreprise à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans son activité. Il est vrai que je suis très attachée à l'humain et à offrir aux salariés les meilleures conditions de travail. J'ai notamment mis un vestiaire individuel à leur disposition ainsi qu'une cuisine pour leur pause déjeuner », souligne Émilie Baltazar. « Quant à l'environnement, il est urgent de préserver notre planète et je veille au tri et au recyclage vertueux de nos déchets même si cela suppose du temps et un coût supplémentaires. Je suis donc heureuse d'avoir obtenu ce prix Stars & Métiers. Cette expérience m'a apporté tant au niveau personnel qu'humain avec les différents partenaires de l'entreprise et mon équipe. Et je pense aussi à mon papa. Je pense qu'il serait fier du travail accompli ! »

▷ contact@entreprise-baltazar.fr

PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR VOUS ET VOS SALARIÉS



Chèques et carte cadeaux



Chèque et carte
Pass Restaurant



Chèque CESU et e-cesu

**Des conditions privilégiées
grâce au partenariat**



CENTRE FRANCE



SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France - Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit
Siège social : 3, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont Ferrand - Société de courtage
d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162.

PROFITEZ-EN !



Assistance technique Sodexo Pass France

Tél. : 04.37.24.76.96

Votre demande de devis sur :

<https://passpart.fr/#/crca-centre-france/bienvenue>

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN **MAGAZINE**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. [CONSIGNESDETRI.FR](https://consignesdetri.fr)

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

// création
// développement
// transmission

PRÊT* 0%
DE 3 000 À
20 000 €

ENVELOPPE DE
FINANCEMENT
DE 5 M€**

0 **FRAIS**
DE DOSSIER
0 **GARANTIE**
PERSONNELLE

PRÊT ARTISAN **AUVERGNE-** **RHÔNE-ALPES*,**

UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER VOS PROJETS

Parce qu'investir est la clé de compétitivité des entreprises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat s'engagent!

Pour en bénéficier, contactez votre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

 **BANQUE**
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

 **Chambre**
de Métiers
et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

 **SOCAMA**

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

*Sous réserve d'acceptation par la Banque. Ce prêt représente 20% des financements bancaires octroyés et débloqués pour le projet.

**Enveloppe de crédits mise à disposition des artisans de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en janvier 2021 (jusqu'à consommation globale de l'enveloppe). Voir conditions en agences.

Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.bpaura.banquepopulaire.fr // Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Crédit photographique ©Guillaume Atger. 09/19